



LES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES DÉFAVORABLES RELEVANT DE LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Les collectivités et établissements publics ayant adhéré à la mission de médiation doivent veiller à ce que les décisions individuelles défavorables concernées fassent mention de l'obligation de saisir préalablement le médiateur dans les voies et délais de recours. A défaut les délais de recours contentieux ne sont pas opposables. Le cas échéant, le juge vérifie pour chaque recours relevant de l'une des 7 catégories de décisions ci-dessous que le médiateur a bien été saisi au préalable.

CATÉGORIES DE DÉCISIONS	EXEMPLES DE DÉCISIONS INDIVIDUELLES (ARRÊTÉS, COURRIERS...)
✓ Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la rémunération (traitement, NBI, SFT, primes ou indemnités)	<ul style="list-style-type: none"> Retrait ou abrogation d'un arrêté relatif à un élément de rémunération (NBI, SFT...) Décision portant diminution d'une prime, d'une indemnité ou de l'IFSE Refus d'attribution d'un élément de rémunération (NBI, SFT, primes...) Refus de réévaluation d'un élément de rémunération Courrier de refus de monétisation du CET (lorsque la délibération le prévoit) Courrier de refus de paiement de l'indemnité de congés annuels non pris
✓ Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels	<ul style="list-style-type: none"> Refus opposé à une demande de détachement ou de renouvellement de détachement Refus de placement en disponibilité ou de renouvellement d'une disponibilité Refus d'un congé non rémunéré prévu pour les agents contractuels Refus opposé quant à la date ou la durée souhaitée d'un détachement, d'une disponibilité ou d'un congé non rémunéré (congé sans traitement pour convenances personnelles, congé de mobilité, congé sans traitement pour création d'entreprise...)
✓ Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel suite aux congés similaires	<ul style="list-style-type: none"> Refus de réintroduction à l'issue ou au cours d'un détachement, d'une disponibilité ou d'un congé parental Refus de réemploi d'un agent contractuel à l'issue ou en cours d'un congé non rémunéré Maintien en surnombre faute d'emploi vacant à l'issue d'un détachement, d'une disponibilité ou d'un congé parental Maintien ou placement en disponibilité dans l'attente d'une réintégration après un détachement ou une disponibilité Refus d'une demande relative aux modalités de réintégration après un détachement, une disponibilité ou un congé parental
✓ Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de cadre d'emplois obtenu par promotion interne	<ul style="list-style-type: none"> Refus d'une demande relative aux modalités de classement lors d'un avancement de grade Refus d'une demande relative aux modalités de classement suite à une nomination au titre de la promotion interne
✓ Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie	<ul style="list-style-type: none"> Refus d'une demande de formation : <ul style="list-style-type: none"> Formation d'intégration et de professionnalisation Formation de perfectionnement Formation de préparation aux concours et examens professionnels Formation personnelle suivie à l'initiative de l'agent Bilan de compétence, VAE Refus d'une demande de congé de formation professionnelle Refus d'une demande d'utilisation des droits acquis au titre du compte personnel de formation (CPF)
✓ Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés	<ul style="list-style-type: none"> Refus de faire une étude d'aménagement de poste Refus d'une formation adaptée demandée par un travailleur handicapé Refus d'une demande d'aménagement du poste de travail ou d'adaptation des conditions de travail présentée par un travailleur handicapé Refus d'octroi d'un temps partiel ou des modalités d'octroi du temps partiel
✓ Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires inaptes à l'exercice de leurs fonctions	<ul style="list-style-type: none"> Refus d'une demande de changement d'affectation ou de reclassement pour raisons médicales Refus d'une demande portant sur l'aménagement du poste ou des conditions de travail pour raisons médicales (aménagement de poste prescrit par le médecin de prévention, temps partiel thérapeutique...)



Le Centre de Gestion

Un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

7 rue Condorcet CS 70007 - 63 063 Clermont-Ferrand Cedex 1 ☎ 04 73 28 59 80 ✉ accueil@cdg63.fr 🌐 cdg63.fr/ Septembre 2025

cdg⁶³
Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Puy-de-Dôme